

Le 13 juin 2007

Madame Marie-Josée Méthot  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**OBJET :    *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique Bestan à  
Magog – Réponse à la question relative au bruit transmise le 31 mai  
2007  
N/Réf. : 05-13751***

Madame Méthot,

À votre demande, nous vous confirmons que l'évaluation du climat sonore est effectuée en concordance avec la note d'instructions 98-01 au rapport PR 8.2. À cet effet, les termes correctifs de la note d'instruction sont considérés et les différents tableaux expriment les valeurs sous format ( $L_{AR,1h}$ ).

Pour toute information additionnelle, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, Madame Méthot, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Pierre Légaré  
Directeur de projet

PL/jm

c.c. : Martin Dussault, Directeur des Affaires publiques